

# Les médecins de famille ont été pénalisés pour leur solidarité

Conclusions tirées des chiffres Tarmed présentés jusqu'ici

**HANS-ULRICH BÜRKE**

Le 19.11.2005, les partenaires tarifaires santésuisse et FMH ont présenté leurs derniers chiffres Tarmed. Les données de santésuisse sont particulièrement intéressantes. Elles montrent une augmentation générale des coûts de 8,5 pour-cent entre 2003 et 2004, malgré une baisse moyenne de la valeur du point de quelque 3 centimes.

## «Médecins de premier recours» désavantagés

Le groupe des médecins de premier recours (= 48,3% du corps médical) est responsable d'une progression d'environ 6,9 pour-cent, ce qui doit se situer dans les marges de tolérance du concept de neutralité des coûts de 7,5 pour-cent. Si nous prenons la progression de 2003 à 2004 du groupe «médecins de premier recours» dans les différents cantons, nous sommes frappés par la différence de plus 16,7 pour-cent dans le canton de Lucerne et de moins 3,6 pour-cent dans celui du Tessin.

## Progression plus marquée chez les spécialistes

Selon les chiffres de santésuisse, les spécialistes ont par contre présenté des dépassements considérables des coûts, par exemple les psychiatres avec 23,7 pour-cent et les autres spécialistes avec environ 10,4 pour-cent, sur l'ensemble de la Suisse. Selon la statistique de santésuisse toujours, les gynécologues, ophtalmolo-

Comme santésuisse a prouvé que les médecins de premier recours n'ont pas dépassé le seuil de tolérance du concept de neutralité des coûts, ce qui n'est pas le cas des spécialistes, les médecins de premier recours ne devraient pas rembourser des prestations Tarmed. Les chiffres prouvent en outre que la valeur du point devrait être fixée dorénavant au niveau supra-régional et par spécialité, et non plus au niveau cantonal pour toutes les spécialités.

gues, cardiologues et le groupe des «autres» spécialistes (chirurgiens y compris) ont eu une progression plus marquée que les «médecins de premier recours». Le groupe des radiologues, avec un moins 3,3 pour-cent, est le seul «sortant du rang». Santésuisse, comme partie de son analyse, en a tiré la conclusion suivante: le Tarmed semble avantager les spécialités.

## Disparités inexplicables entre les cantons

Dans les données présentées par Newindex des 12 Trust Centers regroupant actuellement un bon 50 pour-cent de tous les cabinets médicaux, les différences présentées par santésuisse n'ont pas pu être retrouvées. Mais Newindex a par contre présenté le mode de facturation de ces cabinets. Il en est ressorti que les chif-

fres d'affaires par spécialités varient considérablement d'un canton à l'autre; dans le canton de Genève par exemple, un «médecin de premier recours» encaisse 101 francs par consultation; dans le canton du Valais par contre, ce chiffre est le plus bas, avec 61.10 francs. Chez les psychiatres aussi Genève est en tête et Bâle-Ville en queue de peloton (186 contre 113 francs). Chez tous les spécialistes ensemble, le canton d'Argovie est en tête et celui du Tessin en queue (149 contre 101 francs).

## Conclusions

Il est évident que les spécialistes ont plus profité du Tarmed que les médecins de famille; c'est en fait exactement le contraire qui avait été promis avant l'introduction du Tarmed. L'introduction du Tarmed a surtout été motivée par le fait

## FOEDERATIO MEDICORUM PRACTICORUM FOEDERATIO MEDICARUM PRACTICARUM

# FMP

FMP sur Internet: [www.fmp-net.ch](http://www.fmp-net.ch)

que les prestations intellectuelles devaient être évaluées plus haut que les prestations techniques, et que ce sont surtout les médecins de premier recours qui devaient en profiter. Ce qui ne s'est pas confirmé. Les médecins de premier recours ont été pénalisés pour leur solidarité.

Il est tout aussi évident qu'il y a des différences intercantionales très importantes dans le mode de facturation des médecins, et dans l'indemnisation des prestations médicales. Ces différences ne peuvent s'expliquer ni par la statistique ni par la politique sanitaire. Dans certains cantons les médecins gagnent tout simplement beaucoup plus que dans d'autres pour la même prestation.

### Faut-il revoir le Tarmed?

En principe, le Tarmed a rempli sa fonction depuis son introduction. Certaines faiblesses sont rapidement ressorties, dont la tarification en radiologie, qui ont pu être corrigées par des mesures urgentes pour les radiologues installés.

La systématique tarifaire du Tarmed fonctionne. Mais les disparités tarifaires mises en évidence par Santésuisse et Newindex ne sont plus tolérables. Les prestations des médecins de famille doivent être indemnisées et les différences cantonales abolies. Il faut cependant manifestement revoir la systématique tarifaire. Les disparités entre les cantons et les différents groupes de spécialistes ne peuvent toutefois pas être abolies par de simples adaptations de la valeur du point. Il faut fixer les valeurs du point par spécialité et au niveau suprarégional. Il est finalement incompréhensible que le psychiatre d'Argovie gagne plus ou moins que celui de Bâle-Campagne.

### Plus de remboursements Tarmed pour les «médecins de premier recours»!

Les chiffres de Santésuisse prouvent que les «médecins de premier recours» ont respecté les conditions du Tarmed et n'ont pas à assumer une quelconque responsabilité dans le seuil de tolérance

du concept de neutralité des coûts. Ce qui n'est pas le cas des spécialistes, qui contre la définition des buts du Tarmed en ont manifestement pu profiter outre mesure et enfreint le seuil de tolérance. Il ne peut donc naturellement pas être exigé de la part des médecins de famille qu'ils remboursent dans les mêmes proportions que les profiteurs du Tarmed. Les médecins de famille doivent être libérés de cette obligation, qui en tant que partenaires contractuels des caisses-maladie ont respecté le Tarmed. Ce sont ceux qui ont enfreint le seuil de tolérance qui doivent rembourser.

*Dr méd. Hans-Ulrich Bürke  
Président de la Section Zurich  
de la FMP*

Die deutsche Fassung ist in  
ARS MEDICI 4/06 erschienen.

## Ne nous traitez plus ainsi!

Venez tous le 1<sup>er</sup> avril prochain à la démonstration contre l'affaiblissement de notre médecine de famille sur la Place fédérale à Berne!

Elle commencera à 14 heures pour se terminer à 16 heures.

Sont invités tous les médecins avec leurs familles, amis, patients et assistantes médicales, et tous ceux qui veulent assurer le futur de la médecine de famille! Cette démonstration est organisée par la SSMG, la SSMI, la SGP, la FMP et le CMPR. Elle est soutenue par de nombreuses autres sociétés.

Collectez au moins 100 signatures par cabinet médical pour la pétition, que nous remettrons au Palais fédéral le 1<sup>er</sup> avril. Une pétition n'est pas une initiative: n'importe qui peut la signer, même ceux qui n'ont pas le droit de vote. Envoyez régulièrement toutes ces signatures au secrétariat de la SSMG ([www.ssmg.ch](http://www.ssmg.ch)) jusqu'au 13 mars prochain.

Vous trouverez tous les détails et les formulaires de signature sur le site de la FMP: [www.fmp-net.ch](http://www.fmp-net.ch).

Venez nombreux: nous comptons sur vous!

Votre comité de la FMP